

TROISIÈME ATELIER DES CENTRES ET PROGRAMMES NATIONAUX AFRICAINS DE SEMENCES FORESTIÈRES

Dakar, Sénégal, 21 - 26 avril 1997

Organisé par le PRONASEF *, impliquant la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols du Sénégal et l'ISRA - Productions Forestières, cet atelier, financé par le Royaume des Pays-Bas et la F.A.O., a regroupé plus de quarante participants venant de douze pays sub-sahariens anglophones, lusophones et francophones. Des partenaires de coopération, DANIDA, IPGRI et CIRAD-Forêt étaient également présents.

* Projet National de Semences Forestières du Sénégal.

Deux thèmes de réflexion ont été retenus pour cet atelier :

- la conservation, l'amélioration et la production de semences d'espèces à usages multiples
- la pérennité des activités des Programmes et Centres de semences forestières.

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

C'est au cours des exposés et des visites à des laboratoires, stations expérimentales, projets de développement et réalisations paysannes, dans le centre et le nord du Sénégal, qu'ont été abordés les sujets suivants :

- Priorité des ligneux à usages multiples : les résultats d'une enquête menée au Sénégal, en collaboration avec l'ICRAF, ont montré que l'espèce la plus demandée par les paysans et villageois était le baobab (*Adansonia digitata*). Ce constat quelque peu surprenant semble, en fait, pouvoir s'étendre à toute la zone sahélienne et doit être pris en compte par la recherche comme l'expression d'un besoin prioritaire.
- Conservation et diffusion de graines dont l'inhibition tégumentaire a été levée soit par traitement à l'acide, soit par passage au canon à graines. Des travaux menés à la fois en Tanzanie et au Sénégal montrent qu'il est possible, pour des graines à

téguments imperméables, d'être scarifiées dans les Centres semenciers, conservées, parfois plusieurs années (cas de *Acacia raddiana*), puis diffusées aux populations qui les utilisent alors comme des semences non dormantes et peuvent les semer directement. Un essai de vulgarisation sur le matériel végétal, mené dans le cadre du Projet National de Semences Forestières du Sénégal, a d'ailleurs montré qu'il était bien accepté par les pépiniéristes villageois sénégalais.

- Préservation des stocks de semences contre les insectes spermophages. Une méthode simple, adaptée du savoir-faire paysan utilisant l'huile de neem (*Azadirachta indica*) ou d'arachide, a été testée et semble pouvoir être vulgarisée.
- Méthodes de plantation et de multiplication végétative (bouturage et greffage et/ou *in vitro*). Les réalisations sénégalaises concernant *Acacia senegal*, *Zizyphus mauritiana* ou *Khaya senegalensis* ont été présentées.
- Stratégies d'amélioration génétique. Elles ont été largement évoquées lors des visites de terrain (sta-



Augmenter la quantité et améliorer la qualité et le coût des approvisionnements en semences forestières, tel est le principal objectif du PRONASEF pour le Sénégal.

The main target of the Forest Seed National Project is to increase the quantity and improve the quality and cost of seed supplies for Senegal.

tions de Bandia et de Bambey). Des discussions ont porté sur la qualité des programmes d'amélioration et la capacité des pays présents à se conformer aux nouvelles normes de l'O.C.D.E. pour la certification des matériels forestiers de reproduction. Pour le professeur NANSON, de l'Université de Gembloux, Madagascar a les capacités d'intégrer immédiatement le système ; le Sénégal pourrait proposer sa candidature dans les années à venir.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Le thème concernant la durabilité des activités des Centres et Programmes nationaux de semences forestières a été très largement discuté lors des travaux en commissions. Trois groupes de travail ont été constitués : le premier traitait des relations entre la recherche et la production, le second de la pérennité des Centres et le troisième de leur organisation. Les principales recom-

mandations et conclusions qui ont été faites à l'issue de ces travaux peuvent se résumer comme suit :

- Prise en compte indispensable des besoins de la recherche dès la conception des programmes nationaux car la durabilité de ces programmes sera facteur de la qualité du matériel végétal mis à la disposition des utilisateurs.
- Mise en place de systèmes d'articulation et de coordination entre recherche et production, afin de faire circuler au mieux les informations (pilotage par la base) et le savoir-faire (vulgarisation des produits de la recherche).
- Nécessité pour chaque pays de se doter d'une réglementation technique (loi) relative aux semences forestières, les textes concernant les semences agricoles étant généralement inadaptés. Ce point est impératif pour adhérer à l'O.C.D.E.
- Utopie que représente la recherche de l'autofinancement des Centres semenciers dont la prise en charge est assurée par l'Etat ou des

UN PEU D'HISTOIRE...

Les structures nationales de recherche-développement-diffusion des semences forestières se multiplient depuis une vingtaine d'années en Afrique sub-saharienne.

L'objectif commun à l'ensemble de ces structures et à celles en cours de création, dans de nombreux autres pays africains, est de diffuser des semences forestières de bonne qualité génétique et physiologique. Or, les contraintes majeures rencontrées par ces projets sont nombreuses et variées : absence, faiblesse ou jeunesse des programmes d'amélioration génétique des espèces forestières tropicales, extrême diversité des demandes, surtout en zones agroforestières, faible plus-value des semences forestières...

C'est pourquoi, afin de confronter les problèmes et de mettre en commun les expériences, un réseau des Centres et des Programmes nationaux africains de semences forestières se met progressivement en place sous l'égide de la F.A.O.

En 1992, au Kenya, un premier atelier informel avait été organisé, suivi deux ans plus tard par celui de Madagascar, dont le thème principal était la viabilité des Centres nationaux de semences forestières. C'est le Sénégal qui, cette année, a été chargé d'accueillir le «Troisième Atelier des Centres et Programmes nationaux africains de semences forestières».

baillleurs de fonds étrangers. En revanche, nécessité de générer des recettes propres en déployant une réelle stratégie de marketing (à l'exemple du Silo à Madagascar) et/ou en prélevant une taxe sur les recettes des exploitations forestières. Cette démarche est un préalable au retrait progressif du bailleur de fonds, désengagement qui ne peut se faire qu'après une phase de consolidation du projet.

- Volonté de redynamiser les programmes de semences forestières et agroforestières des organisations sous-régionales, telles que le CILSS*, la SADC* ou l'IGADD*, avec l'aide de différents donateurs.

* CILSS : Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

SADC : Comité du Développement de l'Afrique Australe.

IGADD : Office Intergouvernemental pour la Lutte contre la Sécheresse et pour le Développement.

- Nécessité de définir la forme d'organisation que doit prendre le Centre semencier, système centralisé ou décentralisé, afin de répondre au mieux aux besoins. Les principaux paramètres dont il faut tenir compte sont : la taille du pays, la nature et le niveau de la demande, les moyens disponibles, le cadre politique et socio-culturel... Un guide pratique d'aide à la décision pourrait être élaboré.

- Importance d'associer les populations aux activités des Centres et les intéresser financièrement aux opérations de récolte et de gestion des peuplements semenciers, en tenant compte des règles locales de propriété et d'usage foncier, afin d'assurer la pérennité des peuplements semenciers.

Enfin les participants à l'atelier de Dakar ont souhaité que s'initient des

programmes de semences forestières dans les pays de la zone tropicale humide. Cette recommandation a été entendue par la Côte-d'Ivoire qui, via l'IDEFOR/ DFO, s'est proposée d'organiser le Quatrième Atelier des Centres et Programmes nationaux de semences forestières africains en 1999, dont le thème pourrait être la conservation *ex situ*. □

▷ Pascal DANTHU
CIRAD-Forêt
BP 1716
DAKAR
Sénégal

▷ Pape SALL
ISRA/Productions Forestières
BP 2312
DAKAR
Sénégal

PRINCIPAUX CENTRES AFRICAINS DE SEMENCES FORESTIÈRES

BURKINA FASO	Centre National des Semences Forestières	01 B.P. 2682, Ouagadougou
CÔTE-D'IVOIRE	IDEFOR/DFO	08 B.P. 33, Abidjan 08
ETHIOPIE	Ethiopian National Tree Seed Centre	P.O. Box 5580, AddisAbeba
KENYA	Kenya Forestry Seed Centre	P.O. Box 20412, Nairobi
MADAGASCAR	Silo National des Graines Forestières	B.P. 5091, Ambatobe, Antananarivo
NIGER	Programme National de Semences Forestières	B.P. 10496, Niamey
SENEGAL	Projet National de Semences Forestières (PRONASEF)	B.P. 3818 Dakar
SOUDAN	Forestry Research Centre, Tree Seed Project	c/o UNDP, P.O. Box 913, Khartoum
TANZANIE	National Tree Seed Project	P.O. Box 4012, Morogoro

AUTRES CENTRES

AUSTRALIE	Australian Tree Seed Centre (CSIRO) P.O. Box 4008, Queen Victoria Terrace	Canberra 2600
BRESIL	Centro Nacional de Pesquisa de Florestas (EMBRAPA)	C.P. 319, Colombo PR
COSTA RICA	Banco Latinoamericano de Semillas Forestales (CATIE)	Turrialba
DANEMARK	Forest Seed Centre (DANIDA)	Krogerupvej 3A DK - 3050 Humleback
FRANCE	Laboratoire de graines forestières et agroforestières du CIRAD-Forêt	Campus International de Baillarguet B.P. 5035, 34032 Montpellier Cedex 1
GRANDE-BRETAGNE	Department of Plant Sciences (OFI) University of Oxford	South Parks Road Oxford OX1 3RB